

La responsabilité d'Israël dans le génocide des Tutsi

Sur la participation israélienne au génocide des Tutsi on ne retrouve que très peu d'articles, et essentiellement dans la presse israélienne et anglophone. Cependant les indices sont nombreux et pour la plupart on ne peut plus probants.

Des livraisons d'arme et de matériel, dès 1992 et jusque pendant le génocide, à la formation de la garde présidentielle – fer de lance du génocide – et des miliciens Interahamwe, l'état hébreux peut en effet difficilement cacher, autrement que par le maintien du secret défense, son soutien et ses liens avec le gouvernement et l'armée qui encadreront le génocide.

L'État israélien s'est déjà illustré, par le passé en fournissant des armes à des régimes pour le moins peu respectueux des droits humains - de l'Afrique du Sud, du temps de l'apartheid, au Soudan en passant par la Serbie, et comme on le sait maintenant aussi, au Burundi, depuis les années 1990.

L'implication de la France dans le génocide des Tutsi a été largement documentée, suffisamment en tout cas pour donner une base juridique à cette responsabilité criminelle. De même la responsabilité de la Belgique ne manque pas de documents pour étayer les prises de décision des hommes politiques de l'époque. La participation d'autres États susceptibles de relever de la complicité active avec le gouvernement génocidaire reste à faire au-delà des États qui sont complices par passivité.

Parmi ces États, certains faits troublants s'accumulent concernant une éventuelle participation de l'État d'Israël dans ce génocide.

Au-delà de simples livraisons d'armes à but purement lucratif, on retrouve ici et là dans l'abondante documentation disponible, des bribes d'informations qui, mises bout à bout, pourrait laisser entrevoir une participation plus active et continue.

Il est vrai que le savoir-faire israélien en matière militaire s'exporte largement – fort d'une expertise non négligeable, le pays est en « guerre » depuis sa création. Ainsi, on retrouve des anciens militaires ou agents de renseignements auprès de dictatures aux quatre coins du monde, plus particulièrement en Afrique et en Amérique latine.

Ces coopérations vont de la livraison d'armes à la formation de garde prétorienne jusqu'à un accompagnement militaire et sécuritaire plus global. La question qui se pose est de savoir dans quelle mesure ces coopérations s'inscrivent dans une stratégie étatique ou n'ont que des objectifs mercantiles.

De la même manière qu'il est évident que Paul Barril ne s'est pas retrouvé au Rwanda tout seul, mais obéissait avant tout à des instructions politiques, les soldats ou mercenaires israéliens qui ont supervisé les transferts d'armes vers le Rwanda, ou ceux qui ont formé la garde présidentielle, ont dû compter sur ne serait-ce qu'une approbation de leur État.

En tout cas, la question d'une éventuelle complicité d'Israël n'a été que peu abordée. Une documentation plutôt abondante couvre les livraisons d'armes avant et même pendant le génocide, à tel point que deux militants israéliens, Yaïr Auron et Itai Mack, auront porté plainte devant un tribunal israélien pour demander l'ouverture des archives.

Leur demande a été déclarée irrecevable en 2015 pour la raison que la divulgation de telles archives menaçait la sécurité de l'État. Ils ont décidé de porter l'affaire devant la Cour suprême.

C'est dans cette dynamique qu'un certain nombre d'articles ont paru, essentiellement dans la presse israélienne et anglophone.

Le seul article paru en langue française est écrit par Yaïr Auron dans la revue d'histoire de la Shoah. La question des livraisons d'armes y est abordée, à peine survolée.¹

L'auteur de cet article n'en est pas moins l'auteur de la plainte rejetée. Il affirme être en possession de photographies et de documents prouvant que des trafiquants d'armes israéliens ont fourni à l'armée rwandaise des armes capturées à l'Égypte durant la guerre de 1973.²

Il semble que l'information sur ces livraisons d'armes ait été d'abord rapportée par un photographe israélien ayant été huit fois au Rwanda.

Nous tenterons ici de récapituler les éléments disponibles.

1 Yaïr Auron, *Le génocide rwandais et la politique israélienne*, in *Revue d'histoire de la Shoah* n° 190, janvier/juin 2009, pp. 225-240

2 Michal Zak, *Did Israel arm Rwanda during the 1994 genocide?*, 24/01/2015, <http://www.middleeasteye.net/news/did-israel-arm-rwanda-during-1994-genocide-518122380>

1) RELATIONS ISRAËLO-RWANDAISES

Historiquement, des relations de coopération entre Israël et le Rwanda sont établies dès les années 60, comme avec beaucoup d'autres pays d'Afrique subsaharienne. Une ambassade israélienne existe à Kigali depuis 1962³ et un accord de coopération technique est ainsi signé en 1964⁴. Des Rwandais iront suivre des formations et des séminaires en Israël, notamment Pauline Nyiramasuhuko qui ira au moins à deux reprises en Israël en 1964 (4 mois) et en 1970 (6 mois) où elle donnera d'ailleurs naissance à son fils Arsène Shalom Ntahobali à Tel-Aviv⁵.

Officiellement les relations diplomatiques furent rompues le 9 octobre 1973, comme avec presque tous les pays d'Afrique suite à la guerre israélo-égyptienne⁶.

Nous n'avons pas d'élément tangible sur une éventuelle coopération entre le Rwanda et Israël durant la deuxième République sous Habyarimana. Toutefois, un télégramme déclassifié⁷ émanant de

- 3 *Encyclopa Judaica*, Tome 9, p.442 – 4ème édition, 1978
- 4 No 7466 : ISRAËL ET RWANDA : Accord de coopération technique. Signé à Jérusalem, le 23 octobre 1962. Entré en vigueur le 9 juin 1964, date à laquelle les instruments de ratification ont été échangés à Kampala, conformément aux dispositions de l'article IV. Textes officiels hébreu et français. Enregistré par Israël le 18 novembre 1964, in *Relevé des traités et accords internationaux*, ONU, 1964
- 5 *Nyiramasuhuko et al.*, ICTR 98-44-T, retranscriptions des 1/06/2006, 9/02/2005, et 31/08/2005. Pauline Nyiramasuhuko et son fils, ont été tous deux condamnés par le TPIR en 2015 à respectivement 47 ans et 18 ans de prison.
- 6 Benjamin Beit-Hallahmi, *The Israeli connection, How Israel arms and why*, Pantheon Books, New-York, 1987
- 7 Télégramme américain déclassifié, janvier 1992 : subject : Rwanda, Libya and Israel, trouvé sur <http://www.rwandadocumentsproject.net/gsd/collect/usdocs/index/assoc/HASH016a.dir/0669.pdf>

l'ambassade américaine à Kigali atteste en janvier 1992 d'une correspondance entre les ministres des affaires étrangères rwandais, Casimir Bizimungu, et israélien, David Levy. Cette échange a donné lieu à une rencontre le 5 janvier 1992 entre Bizimungu et l'ambassadeur israélien à Kinshasa, Shlomo Avital⁸, pour sceller la reprise des relations diplomatiques. Le télégramme ne fait pas mention d'autres sujets de discussion comme une éventuelle coopération militaire, mais annonce une reprise officielle des relations diplomatiques.

Ceci n'aboutira néanmoins pas à la reprise officielle des relations diplomatiques qui le seront à la date du 10 octobre 1994, soit après le génocide – et avec le régime post-génocidaire. Néanmoins, il semble qu'une mission diplomatique rwandaise du nouveau gouvernement menée par le Major Isaac Nsenga soit présente en Israël dès le 26 août 1994⁹.

Toutefois, le soutien continu d'Israël à la dictature de Mobutu et l'amitié liant ce dernier à Juvénal Habyarimana, laissent penser que d'autres contacts informels ont pu avoir lieu, surtout au regard des éléments ci-après.

Dans l'article du Maariv (voir ci-après), Goenen Franco, qui était à la tête de la délégation israélienne au Zaïre dit à la journaliste qui l'interroge :

« Nous avons entraîné la division présidentielle du Zaïre et la garde civile. Il se peut que parmi les gens entraînés, il y avait des rwandais. »¹⁰

- 8 Celui-ci est ambassadeur d'Israël au Zaïre au moins entre 1992 et 1994, il présente également ses lettres de créance au Congo le 5 avril 1994, puis sera ambassadeur au Rwanda au moins en 1996.
- 9 *Nyiramasuhuko et al.* ICTR-98-42-T, agenda 1994 de Pauline Nyiramasuhuko, p.116 à la date du 26/08/94.

2) LA FORMATION DE LA GARDE PRÉSIDENTIELLE

L'État d'Israël peut se targuer d'une expertise non négligeable au niveau de la formation militaire, ayant formé nombre de gardes présidentielles à travers le continent africain.

Au Rwanda, en plus du témoignage de Goenen Franco, la seule vient d'un officier de renseignement belge de la MINUAR qui écrit un rapport daté du **26 février 1994** dans lequel il mentionne le fait que la garde présidentielle a été formée par la sûreté israélienne :

– Le rapport du 26 février 1994 du lieutenant Nees au Comd KIBAT, avec copie au Comd Secteur Kigali et au C Ops, qui décrit les circonstances dans lesquelles a eu lieu le meurtre du secrétaire général du PSD, M. Gatabazi. Le professionnalisme dont ont fait montre les auteurs de l'embuscade permet de retenir deux hypothèses : ou bien les auteurs appartiennent à la garde présidentielle, qui a été formée par la sûreté israélienne, ou bien l'embuscade est l'œuvre du FPR, qui chercherait ainsi à exacerber l'inimitié entre les Hutus du Nord et les Hutus du Sud. (Documents SGR no 2342 et suivants.)¹⁰

Si l'auteur de ce rapport, le lieutenant Marc Nees¹¹, n'est pas affirmatif sur l'assassin de Félicien Gatabazi, il énonce par contre comme un fait établi l'information selon laquelle la garde présidentielle a été formée par les Israéliens. Le terme « sûreté » permet en tout cas de pointer ici une instance officielle des services de renseignement de l'État hébreu et en aucun cas des mercenaires agissant pour leur propre compte.

¹⁰ Sara Leibowitz-dar, *L'implication d'Israël dans le génocide rwandais est révélée*, Maariv, 24/06/2012, traduit de l'hébreu.

¹¹ Sénat Belge – Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda – Annexes – I-611/8 – 1997/1998 – page 46. Les citations sont soulignées par nous-mêmes.

¹² Celui-ci n'a pas souhaité répondre à nos questions.

On sait de même que la garde présidentielle (DSP) de Mobutu a été formée et entraînée par les Israéliens, et qu'elle interviendra en 1990 au Rwanda à la demande d'Habyarimana.

3) LA FORMATION DES MILICES INTERAHAMWE

Concernant la formation des milices, l'information émane de plusieurs sources :

Dans un rapport daté du **10 février 1994**, le « MIO », l'agent de renseignement de la MINUAR donne le compte-rendu d'une entrevue avec un informateur, à priori Jean-Pierre Turatsinze :

2. A question was asked to crosscheck the information we had on training in or by ISRAEL of some INTERHAMWHE people. He said : Nobody went to ISRAEL for training purposes, but he admitted that 122 of them were trained by ISRAEL people in the forest of NYUNGWE and GISHWATI (4 died already in different incidents or due to the war, 3 died by AIDS and 2 are in FRANCE for studies)¹³

Traduction :

2, Une question a été posée [à l'informateur] pour recouper l'information que nous avons sur l'entraînement en ou par ISRAËL de certains INTERAHAMWE. Il a dit : personne n'est allé en ISRAËL à des fins de formation, mais il a admis que 122 d'entre eux ont été entraînés par des personnes ISRAËL [?] dans la forêt de NYUNGWE et de GISHWATI (4 sont déjà morts dans différents incidents ou à cause de la guerre, 3 sont morts du SIDA et 2 sont en France pour des études).

¹³ UNAMIR Military division force headquarters, confidential, 3000.9(10) daté du 10/02/1994, from MIO, to FC, subject : Report on meeting with informant at 10 1900 Feb. ICTR-98-41-T, Exhibit n° 172, Collection of 7 documents produced by LGEN Dallaire pursuant to defence motion of January 20, 2004, p.6.

Ce rapport est à priori rédigé par le Caporal Claeys qui dirige le bureau des renseignements militaires de la MINUAR. Ce rapport fait donc référence à une information précédemment acquise que l'officier voudrait recouper. En tout cas, le nombre de personnes entraînées est précis.

L'information est reprise ensuite dans un rapport daté du **13 février 1994**, soit trois jours plus tard :

13. 122 Interahamwés ont été entraînés par des Israéliens dans la forêt de NYUNGWE et GISHWATI.¹⁴

Cela suppose que l'information a été une deuxième fois recoupée et vérifiée pour être reprise dans ce second rapport.

La source, Jean-Pierre Turatsinze a également affirmé avoir suivi une formation militaire spéciale en Égypte ou en Israël :

Ce Turatsinze Jean-Pierre est supposé avoir dit qu'il existait un plan visant à exterminer les Tutsis. Il soutient qu'il a travaillé avec la Garde présidentielle, qu'il avait suivi une formation militaire spéciale en Égypte ou en Israël, et que pour ses services en tant que coordinateur en chef des *Interahamwe*, il recevait un salaire de 150 000 francs rwandais.¹⁵

Dans son interrogatoire au TPIR, le général Dallaire argue que ces formateurs ne sont pas mandatés par leur gouvernement :

Non, il y avait des informations selon lesquelles – pas le Gouvernement israélien – mais des ressortissants israéliens qui étaient dans la force

14 UNAMIR Military division interoffice memorandum 3000.9 IO, daté du 13/02/1994, to FC, from MIO, objet : Compte-rendu sur des activités subversives, trouvé dans *Idem*.

15 *Bagosora et al.*, ICTR-98-41-T, retranscription du 11/04/2005, intervention de l'avocat de la défense d'Anatole Nsengyumva. Information également donnée par Linda Melvern dans son livre, *Conspiracy to murder*, p.95

Nyungwe qui menaient des entraînements. Cela était mentionné – je ne sais pas si c'est le rapport de l'agent de renseignement... je ne sais pas si c'est ce rapport-là – , mais il me semble qu'il y avait un autre rapport qui existait qui donnait plus de précisions et qui a donné le chiffre de « 23 », quand j'essaie de me souvenir un peu de cela.¹⁶

Dans le jugement *Karemera et al.*, un autre témoin, à décharge cette fois-ci, apporte les précisions suivantes :

Anatole Nsengiyumva, témoin à décharge de Nzirorera :

315. Au début de 1993, Anatole Nsengiyumva était le commandant du secteur opérationnel de Gisenyi, avant d'être par la suite, vers la fin de juin 1994, chargé de la liaison avec l'Opération Turquoise et nommé responsable du renseignement militaire. Au moment où il a fait sa déposition en l'espèce, il était reconnu coupable de génocide par le Tribunal.

316. Affirmant qu'aucune formation des *Interahamwe* n'avait eu lieu avant le 6 avril 1994, le témoin a dit avoir appris que des entraînements étaient en cours dans des camps militaires tels ceux de Gabiro, de Gako et de Bigogwe ainsi que dans les forêts de Nyungwe et de Gishwati. Il avait également entendu dire que des Israéliens et des Français étaient impliqués dans cette formation, mais il a précisé que si cette formation avait réellement eu lieu, les coopérants belges qui se trouvaient dans cette zone l'auraient signalée d'une manière ou d'une autre. La formation dans le cadre du programme de défense civile s'était effectivement déroulée dans diverses localités du secteur du Mutara. Nsengiyumva a rapporté que Roméo Dallaire, commandant de la Force de la MINUAR, avait signalé l'implication des Israéliens et des Français dans la formation des Interahamwe, mais qu'il aurait été difficile que cela échappe aux Belges ou qu'ils n'en parlent pas¹⁷

16 ICTR-98-41-T, *Bagosora et al.*, compte-rendu de procès du 27/01/2004

17 *Le Procureur c. Édouard Karemera et Matthieu Ngirumpatse, Jugement portant condamnation*, 2 février 2012, traduction certifiée par la SSL du TPIR, Affaire n° ICTR-98-44-T, p.73

Dans une lettre adressée plus tard au président du TPIR¹⁸, Des génocidaires, ou présumés tels, enfermés à Arusha affirment que les allégations d'entraînement de miliciens par des Israéliens ne sont qu'affabulation :

[...] Les allégations étaient tellement affabulatoires, que les propagandistes du FPR sont allés jusqu'à affirmer que des instructeurs israéliens auraient entraîné des Interahamwe dans les forêts de Gishwati et de Nyungwe¹³⁷. N'ayant pas pu convaincre, le FPR veut maintenant régler ses comptes en alléguant, quatorze ans après sa prise de pouvoir, que ce ne sont pas des Israéliens qui ont entraîné les Interahamwe mais plutôt des militaires français. Des témoins ont allégué qu'il y a eu des entraînements de civils au camp militaire de Bigogwe. Mais le Major Biot Willy, responsable des coopérateurs militaires belges qui travaillaient dans ce camp pendant la période des faits allégués, a démenti catégoriquement ces allégations au cours de son témoignage devant le TPIR.¹³⁸

137 Ces informations se trouvent dans les rapports de la MINUAR (voir Dépositions du Général Dallaire, Major Beardsley, Colonel Frank Claes de la MINUAR devant le TPIR-Affaire le Procureur c. Bagosora et al – ICTR-98-41-T respectivement le 27/01/2004, 30/01/2004 et 08/04/2004. Tous ces témoins ont déclaré que ces informations n'ont pas été confirmées.

138 Compte-rendu de l'audience du 21/09/2006 dans l'Affaire le Procureur c. Bagosora et al – ICTR-98-41-T.

Si cette information n'est pas confirmée par les militaires de la MINUAR, elle n'est toutefois aucunement « catégoriquement démentie » par le Major Biot. Après vérification de son interrogatoire¹⁹,

18 *Mémoire par les Prisonniers politiques de l'ONU à Arusha annexé à leur lettre du 06/10/2008*, p.46. Ce document est une critique du rapport Mucyo signée par 35 personnes jugées ou en cours de jugement au TPIR.

19 ICTR-98-41-T, Retranscription du 21/09/2006, p.82

celui-ci affirme qu'il n'a jamais été témoin, ni n'a entendu qu'il ait été fait des entraînements de miliciens dans le camp militaire de Bigogwe, et ne précise par ailleurs aucune nationalité particulière. Et Franck Claeys, l'auteur des rapports cités ci-avant, interrogé par le TPIR²⁰, assure ne pas avoir pu confirmer cette information.

« BTH », Un autre témoin du TPIR évoque avoir entendu que des entraînements de miliciens Interahamwe se passaient en Israël.²¹

Dans le jugement Bagosora et al., un témoin à charge XXQ, que nous savons maintenant être Jean de Dieu Tuyisenge, officier de gendarmerie à Ruhengeri, témoigne de sa présence lors d'une réunion de préparation du génocide le **15 février 1994**. Cette réunion était présidée par le colonel Gratien Kabiligi, G-3 [opérations militaires] de l'armée.

279. Dans le cadre de cette réunion, la décision a été prise de sensibiliser les militaires à la nécessité de reprendre les hostilités. Il a également été décidé de sensibiliser la population et de lui distribuer des armes de même que de renforcer les milices existantes, en particulier celle dénommée Turihose, qui était particulièrement chargée de mener sous la direction de Hassan Ngeze des actions commandos dans l'intérêt du Gouvernement. Le témoin XXQ a fait savoir que les membres de la milice Turihose avaient reçu un entraînement militaire dans divers camps, y compris en Libye et en Israël. À la fin de la réunion, une réception a été organisée suite à quoi Kabiligi est reparti en hélicoptère. Bizimungu a présidé une réunion qui s'est tenue subséquentement ce jour-là, à l'effet d'examiner les modalités suivant lesquelles les directives de Kabiligi pourraient être mises en œuvre. Le témoin XXQ a indiqué ne pas savoir si, durant les jours qui

20 ICTR-2000-56-T, *Ndindiliyimana et al.*, retranscription du 18/10/2005

21 ICTR-98-44-T, *Karemera et al.*, retranscription du 19/06/2006

avaient suivi la réunion pertinente, des opérations commandos avaient été menées ou pas, attendu qu'il était parti pour Kigali le 17 février.²²

Celui-ci précise lors de son interrogatoire par l'avocat de la défense qu'une vingtaine des membres de la milice Turihose aurait reçu un entraînement militaire en Israël, et six en Libye²³.

Q. Et tous les membres de la milice [[Turihose]] ont été formés, d'après vous, en Israël, c'est ça ?

R. Si vous avez bien suivi ma déposition, j'ai expliqué que certains des membres de cette milice... Écoutez, lorsque vous avez une armée, vous ne fournissez pas la même formation à tout le monde. Il y en a qui ont été formés au Rwanda – écoutez, nous avions également des instructeurs paracommandos – et certains membres de cette milice ont été envoyés à l'extérieur, selon les tâches auxquelles on les destinait. On n'a pas envoyé tous les membres de la milice à l'étranger, mais certains membres, plutôt, de cette milice ont été envoyés à l'étranger ; une vingtaine, d'après les informations à ma disposition, et cette vingtaine devait former le reste des membres.

Q. Et donc, cette vingtaine a été formée en Israël ; c'est pas en Afrique du Sud, non, c'est en Israël que ça a été... qu'ils ont été formés ?

R. C'est en Israël. Ils sont allés suivre la formation en Israël. J'avais d'ailleurs oublié de vous fournir un détail : certains d'entre eux ont été entraînés en Libye.

Q. D'accord. D'accord. Certains ont été entraînés en...

M. LE PRÉSIDENT :

22 TPIR Case french *Jugement Bagosora et al.*, 18/12/2008 – Case No. ICTR-98-41-T : p.96-98 paragraphe 279

23 ICTR-98-41-T, Retranscription du 12/10/2004, témoin XXQ

Q. Certains ont été formés en Libye, d'autres ont été formés en Israël. Savez-vous s'il y en a eu qui ont été formés en Afrique du Sud, Monsieur le Témoin ?

R. Je ne sais rien sur l'Afrique du Sud. Je ne peux pas vous parler des événements que je ne connais pas. Si cela a été fait... Peut-être que cela a été fait, mais, moi, je ne le sais pas. Je vous parle de ce dont je suis sûr, parce que je connais certaines de ces personnes qui ont suivi ce genre d'entraînement.

Me DEGLI :

Q. Mais étant donné, Monsieur le Témoin, qu'il n'y a jamais eu de coopération militaire ni civile entre Israël et le Rwanda à cette époque, comment se fait-il que ces gens ont pu être formés en Israël ?

R. Mais alors, vous ai-je dit que ces gens étaient des militaires rwandais ou plutôt des milices armées ? Il faut faire la différence entre l'armée rwandaise et les milices.

Q. Oui, mais pour envoyer des gens se faire former dans un pays, militairement, il faut avoir des accords de coopération avec ce pays en la matière. Et pour envoyer des gens dans le cadre civil, il faut envoyer... avoir des accords avec ce pays. Le Rwanda n'a pas d'accord avec l'Israël et on envoie des milices se faire former comme militaires pour venir former les autres ? Vous ne trouvez pas ça bizarre ?

R. Bien avant, vous avez dit que c'était exceptionnel ; c'est réellement exceptionnel, parce qu'ils préparaient quelque chose d'exceptionnel. Mais qu'est-ce qu'il y a de plus exceptionnel que de tuer autant de personnes ? Qu'est-ce que vous trouvez de plus exceptionnel que le fait de tuer autant de personnes ?

Q. Monsieur le Témoin, je... j'ai des difficultés à vous cerner. Vous nous avez parlé tout à l'heure de gens qui sont formés en Israël et en Libye. Combien de personnes exactement ont été formées en Libye, puisqu'il y avait une vingtaine qui avaient été formées en

Israël ? Vous avez dit que 20 personnes sont allées à l'étranger et, ensuite, vous dites que... [suite de l'intervention inaudible]

R. Six ont été formées en Libye.

Tuyisenge donne également plus de détails sur cette milice d'élite dans son interrogatoire par la justice rwandaise en 2000²⁴ : La création de cette milice remonte ainsi à octobre 1992 et est déjà opérationnelle en 1993. C'est un groupe d'élite de miliciens qui fait la jonction entre les impuzamugambi [CDR] et les interahamwe [MRND] et ne recrute que des Hutu dits « pur », principalement originaires de la région de Gisenyi. Commandée par Hassan Ngeze, ce sera le Capitaine Hasangineza qui suivra de près leur entraînement.

Ledit Hassan Ngeze, condamné par le TPIR, attestera avoir suivi une formation de courte durée en Israël comme « enquêteur spécial » dans les années 80²⁵.

Dans le rapport Mucyo, on retrouve ce même sous-lieutenant, décrit comme agent du service central de renseignement précisant que le groupe Turihose est formé par les Français à Kibugabuga, en juin 1993²⁶.

De même, d'après un autre témoin, au camp Mukamira en août-septembre 1993, des jeunes sont envoyés par les partis politiques pour former ce groupe Turihose et qui reçoivent, après une formation de trois à quatre semaines, une carte de membre Turihose²⁷. Le témoin en fait partie.

24 ICTR-98-41-T, Exhibit DK 82B, Procès-verbal d'audition du S/Lt Tuyisenge Jean de Dieu, 30/10/2000

25 Nahimana et al., ICTR-99-52-T, retranscription du 26/03/2003

26 Rapport Mucyo, p.62

27 Rapport Mucyo, p.65

Une autre source²⁸ indique que cette milice sera formée avec LES CRAP par le capitaine Paul Barril au camp militaire de Bigogwe en 1993 sous le nom de code « opération insecticide ».

Sara Leibowitz-dar écrit dans son article²⁹ que selon des témoins, des officiers israéliens ont entraîné des soldats et des miliciens au Rwanda et au Zaïre avant le génocide ; elle rapporte en particulier l'article de Janvier Afrika dans le magazine Umurava n°14 de décembre 1992, dans lequel celui-ci dénonce l'entraînement des miliciens par des Israéliens dans un village du nom de « kotkoli » au Zaïre. :

Des Israéliens étaient responsables des entraînements, et ils s'occupaient principalement d'enlèvements et de techniques d'exécution rapide. Les premiers entraînés étaient destinés à retourner au Rwanda en décembre 1992.

Selon Linda Melvern, Janvier Afrika ne fournit aucun détail supplémentaire.

À la lecture de ces informations, il est évident que la formation d'Interahamwe ou de militaires rwandais par des Israéliens n'a pu se faire qu'avec l'assentiment, voire la coopération de la France.

4) LES LIVRAISONS D'ARMES

Les sources concernant les livraisons d'arme sont plus abondantes. Celles-ci sont présentées dans l'ordre chronologique des faits.

28 Jean-Damascene Bizimana, *Rwanda : l'implication de Paul Barril dans le génocide des Tutsi*,

29 À ne pas confondre avec l'autre opération insecticide [ou la suite ?] conclue entre Paul Barril et le gouvernement intérimaire rwandais pendant le génocide.

30 Sara Leibowitz-dar, *L'implication d'Israël dans le génocide rwandais est révélée*, Maariv, 24/06/2012, traduit de l'hébreu.

Les livraisons d'armes sont attestées dès **1992**, ce qui pourrait être dans la suite logique de la rencontre entre le ministre des Affaires étrangères et l'ambassadeur d'Israël au Zaïre (voir plus haut) :

Début novembre 1992, l'attaché de défense recense l'arrivée de 7 avions cargo sud-africains qui livrent à nouveau des mortiers, des mitrailleurs, des fusils, grenades... et indique que c'est dans un cadre défensif que ces achats ont été réalisés, car dans l'hypothèse d'une reprise du conflit sur l'ensemble du front, les stocks permettent aux FAR de tenir au mieux quinze jours. Il relève également des livraisons de munitions par Israël à cette même période³¹

Le sénat belge fait également état de livraison pendant le génocide :

– L'info du 29 avril 1994 du SGR (qualification B-2) qui signale que, vers le 16-17 avril 1994, 40 tonnes de munitions en provenance d'Israël ont été livrées par avion à Goma. Ces munitions étaient destinées à l'armée rwandaise. (documents SGR no 3745).³²

Par ailleurs, lors d'une réunion de Jean Kambanda, Premier ministre du gouvernement intérimaire, avec les préfets à Gitarama le **28 mai 1994**, celui-ci écrit dans son agenda :

28/5/94 Réunion avec les préfets II/4/94

[[...]]

Icyifuzo [[suggestion]]

[[...]]

VII Préfet Butare

1) Kubona intwaro [[trouver des armes]].

31 Mission d'Enquête Parlementaire – France – 1998, p. 185-186

32 Sena Belge – Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda – Annexes – II/8 – 1997/1998 – page 81

Kugura intwaro [[acheter des armes]] .

Gusaba intwaro (Israël) [[demander des armes (Israël)]]³³

Le préfet de Butare, Sylvain Nsabimana, dans son interrogatoire au TPIR du 27/11/2006 ne se souvient plus vraiment pourquoi il a suggéré à Jean Kambanda durant cette réunion de demander des armes à Israël³⁴...

Les livraisons d'armes pendant le génocide sont également décrites dans le rapport d'Amnesty International :

C'est en juillet 1994 qu'il a été question pour la première fois de transferts secrets d'armes via l'aéroport de Goma au profit des ex-forces armées rwandaises et des milices Interahamwe. En novembre 1994, quatre pilotes employés par une compagnie britannique ont reconnu publiquement qu'ils avaient effectué en avril 1994 quatre vols en provenance d'Israël et d'Albanie à bord de gros porteurs affrétés transportant des armes légères – essentiellement des grenades, des fusils et des munitions d'origine russe et chinoise. Les armes fournies auraient été en partie de fabrication israélienne, avec notamment des mitraillettes Uzi ; d'autres, par exemple des grenades, auraient été prises aux Égyptiens par l'armée israélienne en 1973 ; des munitions chinoises seraient par ailleurs venues de Tirana. Un pilote a déclaré à Amnesty International qu'il s'était fait « rouler » : il avait transporté de nuit 36,5 tonnes d'armes et de munitions jusqu'à l'aéroport de Goma, persuadé qu'il s'agissait d'une livraison pour le Zaïre, alors que les armes étaient en fait destinées à l'ex-armée rwandaise. Les vols – l'un en provenance de Tel-Aviv et d'autres de Tirana, capitale de l'Albanie – ont été organisés par une compagnie britannique, les armes et les munitions ayant apparemment été fournies par des officiels Israéliens et Albanais. Un avion immatriculé et basé au Nigéria aurait

33 *Kambanda diaries notes*, p.54, Transcription et traduction effectuées sous la responsabilité d'André Guichaoua, p.45, document du TPIR, *Karemera et al.*

34 TPIR – Le Procureur c. Nyiramasuhuko et al., retranscription du 27/11/2006 – Témoin Sylvain Nsabimana

été utilisé, ainsi qu'un Boeing 707 immatriculé au Ghana et basé au Royaume-Uni.³⁵

Les témoignages de ces pilotes sont plus longuement rapportés dans le rapport très fourni de Brian Wood et Johan Peleman³⁶. Ce rapport est également basé sur les documents du ministère rwandais de la Défense retrouvés dans les camps de réfugiés du Zaïre qui attestent 7 livraisons d'armes depuis Israël et Tirana avec les dates et les montants des contrats³⁷. De plus les pilotes ayant effectué ces vols témoignent qu'ils se firent sous la supervision d'officiers israéliens :

For example, a UK pilot and loadmaster stated that in May 1994 an aircraft managed by a company in the UK flew empty from Oostend in Belgium to Tirana in Albania, where small arms were loaded under the supervision of Israeli officers; the plane then flew to Goma in the former Zaire with no customs checks on documentation and cargo, despite a refuelling stop in Cairo. The crews said they were initially unaware that their flight was to carry arms cargo; they then thought that it was a government-to-government deal, until they saw there was no paperwork carried out in Kigali. Each pilot and loadmaster expressed remorse about what he had done, but claimed that his involvement was unintentional. They recalled other flights from Albania, as well as Bulgaria and Israel, during that period, and gave names of persons and companies they thought were managing the operation. [...]

On 16 November 1996, as armed clashes escalated in eastern Zaire, two journalists working for the Italian newspaper *Corriere Della Sera*

35 Amnesty International, *Rwanda : les auteurs du génocide reçoivent toujours des armes*, Londres, 13 juin 1995

36 Wood, Brian et Johan Peleman, *The arm fixers. Controlling the Brokers and Shipping Agents, NISAT/BASIC Report*, Oslo, 2000. En particulier le chapitre 3 : *Brokering Arms for Genocide*.

37 Voir tableau récapitulatif plus bas.

discovered military procurement documents from a lorry belonging to the exiled Rwandan Ministry of Defence near a refugee camp at Mugunga. These documents corroborated the UK aircrew claims of a secret series of arms flights from Albania and Israel into Goma and Kinshasa airports brokered by agents in Western Europe, particularly in the United Kingdom. Seven large cargoes of small arms worth \$6.5 million were flown from Tirana and Tel Aviv between mid-April and mid-July 1994 to the forces as they carried out the genocide, even during the time when the mass killings were being reported daily by the international news media.³⁸

Traduction :

Par exemple, un pilote britannique et un agent de trafic ont déclaré que, en mai 1994, un avion géré par une société au Royaume-Uni a volé à vide d'Ostende en Belgique à Tirana en Albanie, où des armes légères ont été chargées sous la supervision d'officiers israéliens ; l'avion a alors volé jusqu'à Goma dans l'ex-Zaïre, sans contrôles douaniers sur les documents et la cargaison, en dépit d'une escale de ravitaillement au Caire. Les équipages ont dit qu'ils étaient initialement ignorants que leur vol transportait des armes ; ils ont alors pensé que c'était un accord de gouvernement à gouvernement, jusqu'à ce qu'ils ont vu qu'il n'y avait aucun formulaire à Kigali. Le pilote et l'agent de trafic ont exprimé des remords à propos de ce qu'ils avaient fait, mais ont affirmé que leur participation était involontaire. Ils ont rappelé d'autres vols au départ de l'Albanie, ainsi que la Bulgarie et Israël, au cours de cette période, et ont donné des noms de personnes et de sociétés qu'ils pensaient être les gestionnaires de l'opération. [...]

Le 16 novembre 1996, alors que les affrontements armés augmentaient dans l'Est du Zaïre, deux journalistes travaillant pour le journal italien *Corriere Della Sera* ont découvert des documents d'approvisionnement militaire à partir d'un camion appartenant au ministère rwandais de la Défense en exil près du camp de réfugiés de Mugunga. Ces documents ont corroboré les révélations de l'équipage britannique sur la série de

38 Wood, Brian et Johan Peleman, *Op. Cit.*

vols secrets au départ de l'Albanie et Israël vers les aéroports de Goma et de Kinshasa, négociés par des agents en Europe occidentale, en particulier au Royaume-Uni. Sept grandes cargaisons d'armes légères d'une valeur de 6,5 millions \$ ont été transportées de Tirana et Tel-Aviv entre la mi-avril et la mi-juillet 1994, aux forces qui menaient le génocide, même durant la période où les massacres étaient signalés quotidiennement par les médias internationaux.

LA FILIÈRE MIL-TEC

Le fournisseur privilégié du gouvernement rwandais semble être Mil-Tec, effectuant les livraisons précédemment décrites :

The documents showed that a UK company, Mil-Tec Corporation Ltd, was involved in arms supplies to the Hutu regime at least from June 1993 to mid-July 1994. Mil-Tec had been paid \$4.8 million by the regime in return for invoices of \$6.5 million for the arms sent. The manager of Mil-Tec, Anoop Vidyarthi, was described as a Kenyan Asian who owned a travel company in North London and was in business with Rakeesh Kumar Gupta. They both fled the UK shortly after the revelations. Mil-Tec documents show that the company had arranged the supply of rifle ammunition using an Israeli shipping agent, Trade and Maritime Services of Tel Aviv.³⁹

Traduction :

Les documents ont montré qu'une société britannique, Mil-Tec Corporation Ltd, était impliqué dans les fournitures d'armes au régime hutu au moins depuis juin 1993 jusque mi-juillet 1994. Mil-Tec a été payé 4,8 millions de dollars par le régime en échange de facture de 6,5 millions de dollars d'armements envoyés. Le directeur de Mil-Tec, Anoop Vidyarthi, décrit comme un Asiatique du Kenya possédant une compagnie de voyage dans le nord de Londres et associé avec Rakeesh Kumar Gupta. Ils ont tous deux fui le Royaume-Uni peu après les révélations. Les documents de Mil-Tec montrent que la

³⁹ Wood, Brian et Johan Peleman, *Op. Cit.*

société a assuré la fourniture de munitions de fusils en utilisant un agent maritime israélien, Trade and Maritime Services de Tel-Aviv.

Le propriétaire de la société Trade and Maritime Services, Moti [[Motistiayou]] Friedman, interviewé par une journaliste, affirme avoir envoyé tout et n'importe quoi et il ajoute : « si le ministère de la Défense [[israélien]] nous a donné une autorisation d'expédition d'armement à Goma au Zaïre, je n'ai pas à me demander où est-ce que cet armement abouti. »⁴⁰

A freelance pilot resident in the Channel Islands told UK television researchers that Peak Aviation had flown four arms flights to Goma in mid-1994 – one from Tel Aviv and three from Tirana – and this was broadcast in November 1994. A second pilot said that the loading agent in Tel Aviv had told him the boxes of weapons were to go across the border into Rwanda for the Hutu government⁴¹

Traduction :

Un pilote indépendant résidant dans les îles Anglo-Normandes a dit aux chercheurs de la télévision britannique que Peak Aviation avait effectué quatre vols d'armements vers Goma mi-1994 – un depuis Tel-Aviv et trois depuis Tirana – et cela a été diffusé en novembre 1994. Un second pilote a déclaré que les agents de trafic à Tel-Aviv leur avaient dit que les caisses d'armes devaient traverser la frontière vers le Rwanda à destination du gouvernement hutu.

Ce sont ainsi ces transferts d'arme, qui expédiés depuis Tirana ou Tel-Aviv sont supervisés par des officiers israéliens.

⁴⁰ Sara Leibowitz-dar, *L'implication d'Israël dans le génocide rwandais est révélée*, Maariv, 24/06/2012, traduit de l'hébreu

⁴¹ Wood, Brian et Johan Peleman, *Op. Cit.*

Jean Kambanda, dans son livre écrit après le génocide⁴², donne également énormément d'informations sur les contrats et livraisons d'armes avec Mil-Tec qui se recourent avec les documents du rapport Wood et Peleman. Ainsi, en plus de 8 livraisons d'armes effectuées depuis Tel-Aviv et Tirana, Kambanda en dénonce 4 supplémentaires au départ de Londres au cours de l'année 1993, et transportés par la Sabena et Luftansa.

Ainsi on peut raisonnablement raisonnablement extrapoler que ces armes vendues par Mil-Tec étaient organisés par les mêmes réseaux.

Par ailleurs, l'ouvrage de Kambanda n'est pas avare en précisions : Ainsi la société Mil-Tec « se dit être représentée en Europe, en Israël, en Corée et aux USA ». Il donne également les noms et adresses des banquiers de Mil-Tec : la National Westminster bank et la United Mizerakhi bank limited, toutes deux à Londres. Cette dernière, sans trop se tromper⁴³, est une banque israélienne avec des branches à Londres, Zurich, Los Angeles, etc.

LA FILIÈRE DYL-INVEST

Un autre trafiquant qui vend des armes au gouvernement rwandais qui planifie le génocide est la société DYL-Invest :

The payment by DYL Investments refers to a French arms brokering company owned by Dominique Lemonnier. In 1991, he began working with arms suppliers in Poland through his Polish father to supply Burkina Faso, and then on 3 May 1993 managed to secure a \$12,166 million contract with the Kigali regime to supply a large array of arms. Lemonnier registered his company in the Turks and Caicos Islands on 19 May after getting the contract. Nevertheless, he continued to

42 Jean Kambanda, *Qui est « génocide » ?*, Nairobi, le 29 mai 1997

43 United Mizrahi bank ; la prononciation phonétique est la même.

operate from Cran-Gevrier, Haute-Savoie, in France, and used a cover address in Geneva, where he opened an account with the Banque Internationale de Commerce. Between May and September 1993, DYL received four payments into the Geneva account from Kigali, each for \$1,064,525. Deliveries of arms to Kigali were reportedly made from Poland and from the Israeli company, Universal, using East Africa Cargo airlines.⁴⁴

Traduction :

Le paiement par DYL Investments fait référence à une société de courtage d'armes française appartenant à Dominique Lemonnier. En 1991, il a commencé à travailler avec des fournisseurs d'armes en Pologne via son père polonais pour fournir le Burkina Faso, puis le 3 mai 1993 il a réussi à obtenir un contrat 12,166 millions de dollars avec le régime de Kigali pour fournir un large éventail d'armes. Lemonnier inscrit son entreprise dans les îles Turques et Caïques, le 19 mai après avoir obtenu le contrat. Néanmoins, il a continué à opérer à partir de Cran-Gevrier, Haute-Savoie, en France, et a utilisé une adresse de couverture à Genève, où il a ouvert un compte auprès de la Banque Internationale de Commerce. Entre mai et septembre 1993, DYL a reçu quatre paiements sur le compte de Genève effectués par Kigali, chacun pour 1.064.525 \$. Les livraisons d'armes à Kigali auraient été faites à depuis la Pologne et la société israélienne, Universal, en utilisant East Africa Cargo airlines.

D'après Jean Kambanda, la compagnie East Africa Cargo est alors basée à Zaventem et est représentée par Jean Leclerq. Cette compagnie deviendra Brucargo Air Freight après le génocide et est toujours en activité à Zaventem⁴⁵.

44 Wood, Brian et Johan Peleman, *Op. Cit.*

45 , L'avenir, *Quand le salut vient du ciel*, François-Xavier Giot, 6/08/2010

Par ailleurs, une autre compagnie israélienne sera sollicitée par Lemonnier, une note de la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) daté du **4 février 1994** indique :

Renseignements concernant le ressortissant Français Dominique Lemonnier. Ce dernier achète des armes en Pologne et Israël pour le RUANDA.

– Notre source nous signale qu'un Français Dominique Lemonnier résidant à SEVRIER (74 329) achetait 13 tonnes « d'obus de 60 » en Israël.

– Cet achat complètera le chargement d'un avion DC 8 rempli d'armes Polonaises montées à Varsovie.

– Le Banquier de cette transaction est Jean Alain Huguenard de la « Banque internationale de commerce » sise à Genève (Suisse)

– C'est la société israélienne « SULTAM » de Haïfa qui a vendu les obus. [...]»

Comme le dit Jacques Morel : « Cette note montre que les services officiels français sont informés de cette fourniture d'armes qui viole l'accord de cessez-le-feu et l'accord sur la zone libre d'armes pour la ville de Kigali ».⁴⁶

Un troisième fabricant d'armes israélien sera également recruté :

N'étant jamais parvenu à obtenir auprès de Mesko, la manufacture polonaise dont il était l'intermédiaire, la totalité des armes, munitions et explosifs promis au Rwanda, Dominique Lemonnier avait trouvé en Israël les bombes pour les mortiers de 60 mm (5 000 projectiles, selon le contrat signé avec le gouvernement hutu). Le businessman s'était adressé à la société Consultant Top Security qui – à l'entendre – est habilitée par le gouvernement hébreu pour le commerce des matériels de guerre. Lemonnier affirme s'être rendu à Tel-Aviv pour

46 Cité dans Charlie Hebdo, Sylvie Coma, *Genocide rwandais. Besoin d'armes ? Tapez barril.fr*, 23/09/2009

47 Jacques Morel, *La France au cœur du génocide Tutsi*, p.105

réceptionner la commande en compagnie de son interlocuteur privilégié : le colonel Sébastien Natobari [[Ntahobari]], attaché militaire à l'ambassade rwandaise à Paris.⁴⁸

Mais il semble que l'intermédiaire n'ait pas pu honorer sa livraison :

However, Lemonnier made the mistake of including DYL's French address on the contract instead of only the British offshore tax haven. Unlike the situation faced by Mil-Tec in the UK, DYL was supposed to have obtained prior authorization from the French Ministry of Defence. When his Polish source dried up, Lemonnier tried to activate the Israeli one, but he was unable to secure an air shipping agent or carrier with the right to overfly countries between Tel Aviv and Kigali.⁴⁹

Traduction :

Cependant, Lemonnier a fait l'erreur d'inclure l'adresse française de DYL sur le contrat au lieu de seulement celle du paradis fiscal britannique. Contrairement à la situation vécue par Mil-Tec au Royaume-Uni, DYL était censé avoir obtenu l'autorisation préalable du ministère français de la Défense. Quand sa source polonaise a séché, Lemonnier a essayé d'activer une Israélienne, mais il n'a pas pu obtenir un agent de transport aérien ou le transporteur avec le droit de survoler les pays entre Tel-Aviv et Kigali.

C'est ainsi que Lemmonier, via l'attaché militaire rwandais à Paris Sébastien Ntahobari, sollicitera la Direction du renseignement militaire (DRM) pour l'aider à transporter 13 tonnes d'obus depuis Israël. Ainsi une note de la DRM datée du **15 avril 1994** rédigée par le Colonel Vaganay précise au point n°3 :

3- Demande d'assistance Transport

48 P.-A. Bertoni, *Bombes d'Israël*, Le Faucigny, 11 mars 1995, cité dans Jacques Morel, *Op. Cit.*, p.833

49 Wood, Brian et Johan Peleman, *Op. Cit.*

Le Rwanda ne peut obtenir la livraison par les compagnies de transport aérien d'armements achetés et payés en Israël et en Pologne. L'état-major demande si la France pourrait transporter à son profit jusqu'à Goma au Zaïre :

– depuis Tel-Aviv, 5.000 obus de mortier de 60 mm. Poids estimé : 13 T !

– depuis Varsovie d'autres munitions (grenades) moins urgentes. Détails pouvant être obtenus auprès du fournisseur, M. Lemonnier, tel : 16.50.52.49.48⁵⁰

Mehdi Ba qui divulgue ce document à la Commission d'enquête Citoyenne, continue :

Vous avez parlé de Dominique Lemonnier cette semaine... La note qui suit a été faxée le 15 avril 1994 par la DRM à M. Jehanne. Elle est accompagnée d'un mot manuscrit de Jean Heinrich, sur son papier à en tête personnel, et la signature qui suit :

Général Jean Heinrich Directeur du renseignement militaire

Mon cher Philippe,

Cette note vous est adressée pour attribution pour ce qui concerne les paragraphes 2 et 3 (à toutes fins utiles)

[[paraphe]]

Avec toutes mes amitiés.^[50]

Le rapport de la CEC précise en note de bas de page, si cela n'était pas suffisamment clair :

⁵⁰ Hiérarchie des Responsabilités – Rapport de la CEC – version html, vendredi 26 mars, après-midi, http://cec.rwanda.free.fr/documents/Publications/Version-Html/1_26marshier.htm#Top

[[30]]. En résumé, le très influent directeur du Renseignement militaire, Jean Heinrich, demande au correspondant des services secrets au ministère de la Coopération, son « cher Philippe » Jehanne, de se débrouiller pour fournir et livrer via l'aéroport zaïrois de Goma des munitions au camp génocidaire. Cela le 15 avril 1994, alors que le génocide est commencé depuis 8 jours et que le général Heinrich est peut-être le mieux informé au monde sur ce qui se passe réellement au Rwanda. [...]»⁵¹

Et cela au départ de Varsovie et de Tel-Aviv.

Finalement, Lemmonier n'arrivera pas à honorer tous ses contrats, et le marché sera récupéré par son concurrent, Mil-Tec :

When DYL failed make two-thirds of the arms deliveries, Lemonnier faced legal action in France to recover the \$1,647,864.66 By early May, DYL had to pay Mil-Tec \$450,000. According to Mil-Tec records, this payment met costs for the third arms shipment to Goma. It also brought into play the services of an Afghan agent in Rome, Dr Ghazi Tamiz Ud Din Khan, who signed himself 'Consulate General Rwanda in Rome'. After meeting Colonel Kayumba in Paris, he promised that the \$970,000 order of ammunition and grenades was 'ready...please wait tomorrow for the next fax, tonight we will listen to the phone'. UK aircrew collecting arms in Tirana at this time said Israeli supervisors had arrived in Tirana from Rome.⁵²

Traduction :

Quand DYL a failli à livrer les deux tiers des livraisons d'armes, Lemonnier s'est retrouvé face à une action judiciaire en France pour recouvrer les 1,647,864.66 \$ Début mai, DYL a dû payer Mil-Tec 450.000 \$. Selon les dossiers de Mil-Tec, ce paiement équivalait aux coûts pour l'expédition du troisième chargement d'armes à Goma. Cela a également mis en jeu les services d'un agent afghan à Rome, le Dr

⁵¹ idem

⁵² Wood, Brian et Johan Peleman, *Op. Cit.*

Qazi Tameez Ud Din Khan, qui signait « consulat général Rwanda à Rome ». Après avoir rencontré le colonel Kayumba à Paris, il a promis que les 970.000 \$ de munitions et de grenades seraient « prêts... s'il vous plaît attendez demain pour le prochain fax, ce soir nous allons écouter le téléphone. L'équipage britannique qui chargeait les armes à Tirana à ce moment a dit que les superviseurs israéliens arrivèrent à Tirana depuis Rome.

À travers ces extraits, on s'aperçoit que les contrats d'armements commencés avec Lemonnier ont été repris par Mil-Tec, et que dans les deux cas, les armes viennent soit d'Israël, soit sont transportées par des compagnies israéliennes.

Un télégramme belge indique :

– Le télex no 222 du 15 mars 1994 d'Ambabel Kigali à Minafet Bruxelles, concernant les livraisons d'armes et de munitions au Rwanda par l'armée égyptienne (contrat du 30 mars 1993), par Mil-Tec. Corp. de Sussex, Grande-Bretagne (contrat du 11 mai 1993) et par Soc. Dyl-Invest de Cran-Gevrier, de France (contrat du 3 mars 1993). La Minuar bloque le déchargement. Le télex mentionne également que la Minuar avait déjà intercepté, le 21 janvier 1994, à l'aéroport de Kigali, une livraison de munitions déclassées, parmi lesquelles des mortiers de l'armée belge, en provenance de France.

Le telex ne dit pas si ces deux livraisons sont arrivées dans le même avion, mais parle en tout d'un déchargement. Cela pourrait vouloir dire que les deux sociétés de Mil-Tec et DYL-Invest relèvent des mêmes personnes. Il semble en tout cas que les points de jonction entre ces deux marchands d'armes soient les intermédiaires israéliens, que ce soit au niveau de la fourniture des armes, des transporteurs ou de la supervision.

AUTRES FILIÈRES

Le 25 mai 1994, soit en plein milieu du génocide, Israël annonce sa suspension d'armes au Rwanda :

TEL-AVIV, 25 mai – Israël a suspendu ses fournitures de matériel militaire au Rwanda avant le déclenchement de la guerre civile dans ce pays, a indiqué mercredi le ministère de la Défense dans un communiqué.

« Toutes les entreprises d'armement israélien ont été informées que les autorisations d'exportations vers le Rwanda étaient suspendues depuis la décision de l'ONU » d'imposer un embargo sur les armes à destination de ce pays, a précisé ce communiqué. Le ministère de la Défense s'est refusé à donner des précisions sur le type de matériel qui a été fourni au Rwanda.

Le quotidien Haaretz (indépendant) précise mercredi que le ministère israélien de la Défense a autorisé pour la dernière fois l'exportation de munitions d'une valeur « de plusieurs centaines de milliers de dollars » il y a sept mois. Elles étaient destinées selon lui à l'armée gouvernementale du Rwanda. Le Rwanda n'entretient pas de relations diplomatiques avec Israël et les ventes d'armes se sont faites grâce à des intermédiaires, a ajouté le Haaretz sans fournir d'autres précisions. jlr/hj⁵³

Selon l'article du Maariv⁵⁴, la dernière autorisation d'exportation est délivrée par le ministère de la Défense en octobre 1993, mais une autorisation ultérieure est autorisée au prétexte que l'équipement était vendu à l'armée régulière d'un État de droit qui luttait contre des mouvements rebelles. Cette information vient contredire la datation de la dernière autorisation donnée par le journal Haaretz et repris par l'Afp le 25 mai 1994.

53 AFP International – Mercredi 25 mai 1994 – 06:39 – Heure Paris (222 mots) – Israël Rwanda – Israël a suspendu ses fournitures de matériel militaire au Rwanda

54 Sara Leibowitz-dar, *L'implication d'Israël dans le génocide rwandais est révélée*, Maariv, 24/06/2012, traduit de l'hébreu

En juillet 1994, le ministre israélien Yossi Sarid, lors de sa visite au Rwanda pour l'opération « Floraison de l'espoir » témoigne ainsi avoir vu des armes et des munitions israéliennes.⁵⁵

Et les livraisons continueront même après le génocide :

The Russian-Israeli owner of TIG Bulgaria and Phoenix Air Bulgaria later admitted in a UK news programme that a British company based at Gatwick had chartered his aircraft to fly arms to Goma in 1995. He said that he assumed it was a government-to-government delivery: 'We fly if the documents are right. We don't check the papers...we just check the export certificates. »⁷¹

Traduction :

Le propriétaire russo-israélien de TIG Bulgaria and Phoenix Air Bulgaria a admis plus tard dans un programme télévisé britannique que la société britannique basée à Gatwick avait affrété son avion pour transporter des armes à Goma en 1995. Il a dit qu'il supposait que c'était une livraison de gouvernement à gouvernement : « Nous volons si les documents sont en ordre. Nous ne vérifions pas les papiers... nous vérifions simplement les certificats d'exportation. »

La note 71 précise que le Russo-Israélien se nomme Simon Spitz (ou Shimon Lahav).

55 Yair Auron, *Le génocide rwandais et la politique israélienne*, in *Revue d'histoire de la Shoah* n°100, janvier/juin 2009, pp. 238

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Date	Objet	Source
1992	Livraisons de munitions par Israël	Officier français, ETR, pp.185-186
5/01/1992	Rencontre Minafett Casimir Bizimungu et Ambassadeur israélien au Zaïre	Télégramme US
3/05/1993	DYL : 12 millions \$ de contrat d'armement avec Kigali	The Arm Fixers
6/06/1993 ⁵⁶	Mil-Tec : 549,503 \$ – munitions, de Tel-Aviv à Goma – transporté par Trade and Maritime services ltd (Tel-Aviv)	The Arm Fixers, Kambanda
4/02/1994	DYL : Lemonnier achète 13 tonnes d'obus de 60 vendu par la société SULTAM à Haïfa (Israel) pour compléter un chargement à Varsovie	Note de la DST du 4/02/1994, cité dans Morel, p.104
15/03/1994	La MINUAR bloque les livraisons d'arme de Mil-Tec (contrat du 30/03/1993) et de DYL-Invest (contrat du 11/05/1993)	Télex 222 du 15/03/1994, cité dans rapport du Sénat Belge
15/04/1994	Lemmonier demande à la DRM de l'aide pour faire livrer 17 tonnes d'obus depuis Tel-Aviv. Heinrich fait suivre à Jehanne	Fiche de la DRM du 15/04/1994 avec note de Jean Heinrich, CEC
16-17 / 04/1994	40 tonnes de munitions sont livrées par avion à Goma en provenance d'Israël	Info SGR du 29/04/1994
17-18 / 04/1994 ⁵⁷	Mil-Tec : 853,731 \$ – munitions, de Tel-Aviv à Goma 560,000 cartouches calibre 5,56	The Arm Fixers, Kambanda

56 Cette livraison est datée du 11/05/1993 selon Jean Kambanda, *Qui est génocide*, 29 mai 1997, pp. 127-128

22-25 / 04/1994 ⁵⁷	Mil-Tec : 681,200 \$ – munitions et grenades, de Tel-Aviv à Goma	The Arm Fixers, Kambanda
Avril 1994	4 vols en provenance d'Israël et d'Albanie	AI – 13/06/1995
29/04 – 03/05/1994 ⁵⁸	Mil-Tec : 942,680 \$ – munitions, grenades, mortiers et rifles, de Tirana à Goma	The Arm Fixers, Kambanda
9/05/1994	Mil-Tec : 1,023,840 \$ – rifles, munitions, mortiers et autres, de Tirana à Goma	The Arm Fixers, Kambanda
18-20 / 05/1994	Mil-Tec : 1,074,549 \$ – rifles, munitions, mortiers, RPG roquettes et autres, de Tirana à Goma	The Arm Fixers, Kambanda
25/05/1994	Suspension officielle des livraisons de matériel militaire, la dernière autorisation étant antérieure de 7 mois	Afp, déclaration du ministère de la défense israélien
25/05/1994	Mil-Tec : 56,000 \$ de Tirana à Goma	Kambanda
28/05/1994	« Demander des armes (Israel) »	Agenda de Jean Kambanda
13-18 / 07/1994	Mil-Tec : 753,645 \$ – munitions et roquettes, de Tirana à Kinshasa	The Arm Fixers
1995	Convoi d'armes vers Goma par Simon Spitz	The Arm Fixers

L'ARTICLE DE SARA LEIBOWITZ-DAR

Un article très intéressant sur les livraisons d'armes est écrit par Sara Leibowitz-dar dans le journal Maariv du 24/06/2012⁶⁰. Cet article,

57 Le 25/04/1994 selon Jean Kabamda, *idem*

58 Le 25/04/1994 selon Jean Kabamda, *idem*

59 Le 31/05/1994 selon Jean Kabamda, *idem*

60 Sara Leibowitz-dar, *L'implication d'Israël dans le génocide rwandais est révélée*, Maariv, 24/06/2012, traduit de l'hébreu

écrit en hébreu, a le mérite de donner la parole à des trafiquants d'armes. Ceux-ci n'ayant aucun problème de conscience se livrent à la journaliste sous le couvert de l'anonymat. Ainsi une trafiquante d'arme israélienne, ayant déjà envoyé des armes au Cameroun, au Nigéria, déclare l'avoir également fait au Rwanda, avant et pendant le génocide.

Elle interviewe également une autre personne :

Un marchand d'armes Israélien important qui travaille en Afrique depuis de longues années se rappelle très bien la milice des Hutu. Il travaillait au Zaïre et il était proche du président Mobutu Sese Seko et à un de ses fils et il déclare : « celui qui recherchait des armes ou un entraîneur militaire à Kinshasa au début des années 90 arrivait automatiquement chez moi ».

Les Israéliens qui travaillaient au Zaïre se rappellent de lui comme d'une figure légendaire, comme quelqu'un qui sait vendre des armes aux rebelles dans les régions les plus perdues possible avec la même facilité qu'un marchand au souk de Marane Yehouda vend des tomates. Il connaissait tout le monde, des blancs et des noirs. Sa main était partout il entraînait des rebelles, assurait la garde de présidents, et se joignait aux délégations israéliennes qui visitaient l'Afrique en tant qu'invité d'honneur.

Environ un an et demi avant le massacre, un groupe de Hutu vinrent le visiter. « Ils demandèrent que je les entraîne à l'utilisation basique des armes. Personne ne savait qu'il y aurait un tel massacre. Il n'était absolument pas clair quel était le but de leurs entraînements. Ils ne disaient rien au sujet de leur intention, ils ressemblaient à un gang du cartel de la drogue et ils voulaient rapidement recevoir un entraînement comme des voleurs.

Il établit avec eux un contrat méticuleux et « ce n'est pas agréable de travailler avec des gens comme ça, ils ne savent pas se servir d'armes, pour eux un fusil c'est comme un ouvre-bouteille. Il faut commencer avec eux à partir de zéro, le aleph-beth de l'entraînement au tir. Ils tirent des millions de cartouches et ne réussissent qu'à en placer 2. Les

sommes d'argent qu'ils proposaient n'étaient pas élevées, quelques centaines de milliers de dollars qui étaient récoltés au sein des hommes d'affaires de la tribu hutu, comme ça se passe au niveau de la machit yehoudit [collecte de fonds]. J'étais assis avec eux dans un hôtel de Kinshasa, je voulais contrôler auprès d'eux mais j'ai vu que ce n'était pas du tout sérieux ; seul un homme affamé travaillerait pour de telles sommes et je n'ai jamais eu faim. »

Il est resté dans la région et il est passé de Kinshasa au Rwanda après le carnage. Peu de temps après le carnage il est arrivé au Rwanda a la recherche d'autres perspectives. « Tout puait de décomposition jusqu'à aujourd'hui je n'arrive pas à m'endormir la nuit quand je me rappelle des corps qui s'entassaient dans tous les coins. Alors j'ai compris que j'étais en fait un docteur et pas un marchand d'armes. Tout homme normal voudrait mourir d'une balle dans la tête et pas de blessures de machettes. Moi je fournis la balle qui provoque une mort plus agréable aux gens ». »

Sans commentaires.

5) L'ATTENTAT

Mme Braeckman se fait dépositaire de la déclaration de Christian Tavernier :

Toujours selon Tavernier, les missiles, arrivés à Goma, auraient été réceptionnés par une équipe s'exprimant en hébreu, une langue qui aurait été identifiée par des membres de la Division spéciale présidentielle entraînés en Israël.⁶²

Extrait de l'ouvrage de Jacques Morel :⁶³

61 Sara Leibowitz-dar, *Op. Cit.*

62 Colette Brackman, *Rwanda : les missiles de 1994 sont passés par la Belgique. Les fusées sol-air qui ont abattu l'avion d'Habyarimana auraient transité par Bruxelles et Ostende*, Le soir – 21 avril 1998

63 Jacques Morel, *La France au cœur du génocide Tutsi*, p.430

Selon Jean-Paul Gouteux, Christian Tavernier a été entendu par la Mission d'information parlementaire à huis clos le 19 mai 1998.⁹⁵¹ Il publie un fragment de sa déposition :

Il [Christian Tavernier] qualifie d'absurde la thèse de Braeckman [l'implication de la France dans l'attentat]. Il se réfère aux sources du SGR (Services d'intervention belges) et au colonel Aloys Ntiwiragado [Ntiwiragabo], responsables des renseignements des ex-FAR, qui a remis un rapport et des photos des boîtiers contenant des missiles aux services français.⁹⁵² Tavernier souligne que ce rapport correspondait aux conclusions énoncées par M. Bernard Debré. Les quatre missiles venaient d'une commande faite par Mobutu en mars 1993 sous la responsabilité de Hitimana Mathias, Tutsi burundais extrémiste ; partis de l'ancienne RDA, passèrent par Bruxelles, chargés sous couverture diplomatique zairoise jusqu'à Ostende puis Kinshasa, puis par Mathias Hitimana jusqu'à Goma. À Goma furent confiés à deux Israéliens sous uniforme belge à bord d'une Jeep maquillée en véhicule de la Minuar, jusqu'à Gisenyi puis Kigali, conduits par le major Léandre.

Pour M. Christian Tavernier, chargé en avril 1995 par le maréchal Mobutu d'enquêter sur cette affaire, deux Israéliens extrémistes de droite ont, pour le compte de Kagame, tiré les missiles qui ont abattu l'avion présidentiel. Tavernier indique que les extrémistes de droite israéliens ont toujours entretenu d'excellentes relations avec Paul Kagame et ses hommes. violemment opposés à la restitution dans le cadre des accords de paix israélo-arabes, des territoires conquis par Israël, ces extrémistes israéliens ont fait savoir qu'en pareille hypothèse ils viendraient rejoindre les rangs de Paul Kagame pour se mettre au service de l'édification de l'empire tutsi et de la reconquête des terres.⁹⁵³

Note 951 : Tavernier n'a pas été entendu par la mission à huis clos mais entendu ce jour-là par Bernard Cazeneuve, rapporteur. Cf. Courriel de Sharon Courtoux à l'auteur 26 octobre 2006.

Note 952 : Il s'agirait des photos d'un lance-missiles SAM-16 communiquées à la Mission d'information parlementaire par la DRM.

Note : 953 J.-P. Gouteux [80, pp. 227-228]. Jean-Paul Gouteux ne dit pas comment il a obtenu cette déposition à laquelle les textes de la Mission ne font pas allusion. Nous ne voyons pas qui est ce major Léandre. L'allusion aux territoires conquis par Israël et à l'empire tutsi frise le délire.

Les déclarations de Tavernier sont également jugées non crédibles par la sûreté de l'État belge⁶⁴.

6) L'OPÉRATION HUMANITAIRE

Le 22 juillet 1994, le gouvernement israélien décide d'envoyer un hôpital de campagne à Goma à l'intention des réfugiés. L'opération appelée *Interns for hope* est menée par l'armée et accompagnée d'une délégation.

C'est à cette occasion que le ministre de l'Environnement, Yossi Sarid, pourra constater de ses propres yeux la présence d'armes israéliennes sur le terrain. La délégation arrivera le 25 juillet et rencontrera les autorités officielles congolaises et les représentants français chargés de la coordination de la zone. 24H plus tard, l'hôpital de campagne est en place.⁶⁵

Y.M.

64 Ministère de la Justice, Sûreté de l'État, Rwanda, *déclarations de Christian Tavernier concernant l'attentat sur le défunt président Habyarimana*, 17/06/1998

65 Ministère israélien des Affaires étrangères, *Israeli medical aid for Rwandan refugees in Zaire*, 26 juillet 1994

ÉPILOGUE

Voilà les éléments du dossier. Que faut-il en conclure ? Les indices sont nombreux. Pour la plupart on ne peut plus probants, laissant peu de place ni au doute ni à l'interprétation. L'affaire est close, dès lors que la justice israélienne oppose l'intérêt national pour refuser l'ouverture des archives. Il y a là plus qu'un aveu, la revendication d'une complicité active – étant bien entendu que faire la lumière sur toutes éventuelles participations au plus grand crime est un devoir, fondé non seulement juridiquement, mais politiquement et moralement. S'y soustraire est en soi un acte de complicité active avec le crime et ses auteurs.

Comment peut-on accepter que « l'intérêt national » de quelque pays que ce soit puisse consister à cacher des informations aussi graves sur des politiques aussi scandaleuses ?

Quand la France – comme ici Israël donc –, oppose le secret défense à tout bout de champ, fait mine d'« ouvrir les archives » sans crainte de se moquer du monde en donnant accès ainsi à une poignée de documents de très faible intérêt –, filtrant autant que faire se peut l'information, refusant de répondre y compris à des commissions d'enquête internationales, que peut-on dire sinon que ce comportement absolument anormal ne fait que confirmer tout ce que l'on sait par ailleurs : que son gouvernement et son armée sont impliqués jusqu'au cou dans le dernier génocide recensé du XX^{ème} siècle.

On connaît les bonnes relations qu'entretiendraient aujourd'hui le gouvernement rwandais post-génocidaire et l'État d'Israël. C'est d'autant plus paradoxal.

Plus que la France, Israël est ce qu'on peut appeler une démocratie. Mais il apparaîtrait là, comme en France – comme aux

États-Unis –, qu'il s'agit de démocraties limitées, circonscrites en fait à la politique intérieure. Ceci peut se vérifier aux élections, où il est très rare, sinon en fait impossible, que le moindre thème de politique étrangère vienne enrichir ou perturber une campagne électorale, candidats, médias et électeurs s'accordant pour considérer implicitement que celle-ci ne serait pas de leur ressort...

Comme on sait, la République gaullienne aura même institué ce qu'on osait appeler le « domaine réservé » présidentiel, expression qui s'appliquait aussi bien à la politique étrangère dans son ensemble qu'à la politique « africaine » en particulier, sachant que celle-ci ne se réfère pas seulement à l'Afrique mais à tout ce qui relève d'un deuxième niveau d'engagement, où l'on ne parle plus seulement de diplomatie mais d'interventions militaires, d'actions clandestines, toujours inavouables, le tout dans un bain de corruption généralisée où commissions et « rétrocommissions » ne se comptent plus, sans parler de l'argent du trafic de drogues que les services gaullistes pilotent au plus haut niveau, tout comme la diffusion clandestine de l'arme atomique – jadis vers l'Afrique du Sud, comme vers le Pakistan ou la Corée du Nord aujourd'hui. Le marché du pétrole comme celui des pierres précieuses, tout comme l'exploitation illégale des mines d'or de Guyane, s'ajoutent. Ce qu'on appelle la politique étrangère serait ainsi plus exactement la politique officielle du pays, pendant que le domaine réservé de la politique « africaine » recouvre la véritable politique étrangère, très différente de la politique officielle. Corrompue et criminelle au dernier degré.

Il semble que ce soit très exactement dans l'espace de ce « domaine réservé » – là, de la politique dite « africaine », que la coopération clandestine franco-israélienne s'est déployée sans limites. Au point où l'on ne saurait plus bien qui a pris en charge la formation de la garde présidentielle rwandaise – laquelle aura été, rappelons-le, le moteur du génocide. Israéliens et Français seraient ainsi impliqués quasi également dans cette délicate mission consistant à préparer une armée de tueurs dont

personne ne pouvait vraiment ignorer qu'elle avait vocation à commettre un génocide. De même, livrer des armes en mai 94, à l'heure où le génocide était universellement reconnu, est évidemment injustifiable.

En France comme en Israël – et comme aux États-Unis –, l'armée bénéficie d'une position très particulière, les autorités politiques se soumettant par avance à son « expertise ». Il n'est pas interdit de remarquer au passage l'importance du complexe militaro-industriel dans ces trois pays – et en Angleterre, autre « démocratie » auto-limitée au contrôle de la politique intérieure.

Mais on est confronté là à un objet particulièrement difficile à appréhender pour qui est accoutumé à ne voir Israël que sous le prisme des causes palestiniennes ou sionistes. Au-delà de sa politique étrangère immédiate, dans le sillage français, Israël entreprend une politique étrangère plus lointaine, sur tous les continents. Car ce n'est pas seulement au Rwanda mais dans toute l'Afrique que l'on retrouve des traces de « spécialistes » israéliens, et pas seulement en Afrique, mais partout, en Amérique latine ou en Asie, dans l'immense territoire post-impérial français où l'action clandestine et inavouable s'est substituée à l'administration coloniale, suivant la recette élaborée sous De Gaulle par Jacques Foccart.

À noter que cette coopération franco-israélienne en matière de basses œuvres s'est développée parallèlement à la Vème République, et que sa carte se superpose assez rigoureusement avec celle du champ d'intervention du « domaine réservé » dit africain.

Il n'est pas interdit de relever que ces politiques secrètes ont une coloration d'extrême droite indiscutable. Un courant dans l'État, dans l'armée et surtout dans ses services secrets, qui se maintient à travers tous les gouvernements, complice permanent de son homologue pareillement installé en France dans l'armée et dans l'espace de cette

« politique africaine » extrêmement active. Faut-il souligner que ses agents sont largement rétribués, tant la corruption et le pillage prospèrent dans cette ambiance délétère.

On pourrait spéculer et disserter longuement pour tenter d'esquisser une image de ce monstre multicéphale, mais on comprend bien que le plus important, à ce stade, est de faire la lumière, toute la lumière, sur la réalité de ces politiques. Et, puisqu'il semble bien qu'on ne puisse attendre du système qu'il s'examine lui-même, c'est probablement à des commissions d'enquête citoyennes qu'il faut en appeler, ici ou là, pour établir le plus rigoureusement possible ce qu'il est possible de savoir et engager les actions judiciaires qui s'imposent.

M.S.